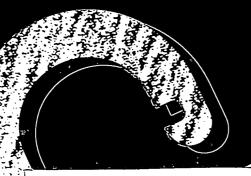
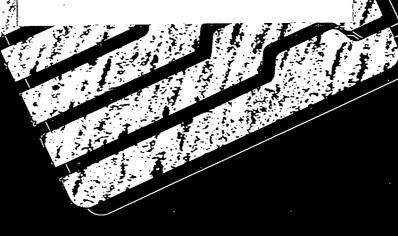
A11A25 E88 1997/98 QL P. gouv.

0



ÉTUDE DES CRÉDITS

1997-1998

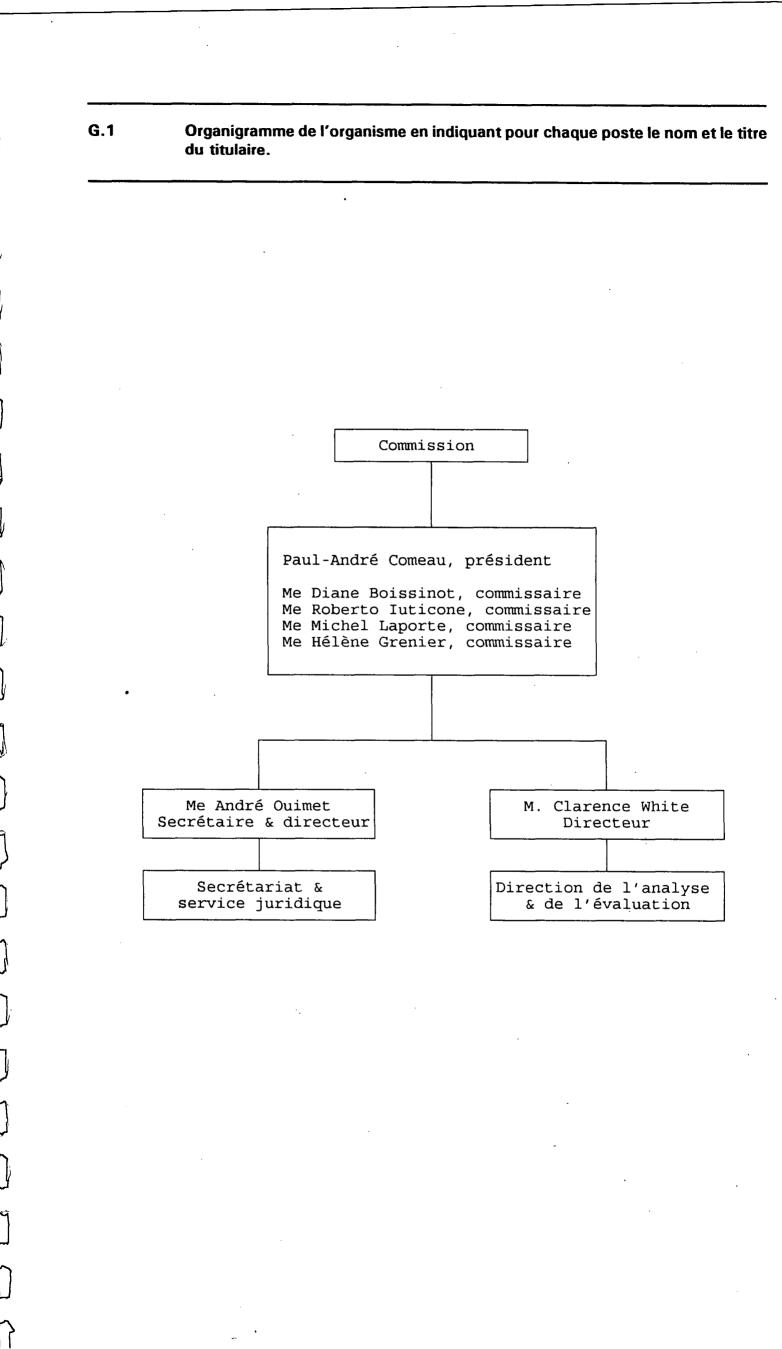




Commission d'accès à l'information du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 1997-1998





G.2 Liste des publications régulières du ministère ou de l'organisme:

- tirage;
- coût;
- distribution;
- imprimeur;
- copie des publications parues depuis le 1^{er} avril 1996.

TITRE	TIRAGE	COÛT	DISTRIBUTION	IMPRIMEUR	COPIE
Rapport annuel 1995-1996	650 ex.	1 898,61 \$	 - 150 en vente aux Publications du Québec; - 65 pour dépôt à l'Assemblée nationale; - 35 aux bibliothèques du dépôt universel; - 150 aux journalistes, commissaires à la vie privée, newsletters; - 250 pour distribution à nos bureaux de Québec et Montréal. 	Les Publications du Québec	incluse
Répertoire des responsables de l'accès 1997	30 ex.	277,44 \$	 Bureaux de Communication-Québec Bureaux de la Commission d'accès à l'information (Québec & Montréal) 	COPIEXPRESS	Non

G.2 Liste des publications régulières du ministère ou de l'organisme(suite):

- tirage;
- coût;
- distribution;
- imprimeur;
- copie des publications parues depuis le 1^{er} avril 1996.

TITRE	TIRAGE	COÛT	DISTRIBUTION	IMPRIMEUR	COPI
Fiches «CONTACT» Info-conseils sur la confidentialité des renseignements personnels					
 La Commission d'accès à l'information du Québec en 1995-1996: Son rapport annuel en bref 	(version fran	nçaise)	 Responsables de l'accès Bureaux de Communication-Québec Journalistes, commissaires à la vie privée Demandeurs 	Les Impressions Piché Inc.	inclus
●Le courrier électronique…	12 000 ex. (version fran 6 000 ex. (version ang	•	 Responsables de l'accès Associations québécoises Demandeurs 	Les Impressions Piché Inc.	inclus

G.2 Liste des publications régulières du ministère ou de l'organisme(suite):

- tirage;
- coût;
- distribution;
- imprimeur;
- copie des publications parues depuis le 1er avril 1996.

TITRE	TIRAGE	COÛT	DISTRIBUTION	IMPRIMEUR	COPIE
Avis relatif au projet pilote de carte santé mené dans le région de Rimouski (Réimpression)	150 ex. 2 906,80 \$ (version française) 150 ex. (version anglaise)		- Aux personnes intéressées par le sujet	COPIEXPRESS	incluse
Dépliant "Être bien informé, être bien protégé, ça compte! (Réimpression)	10 000 ex.	1 669,00 \$	- Bureaux de Comunication-Québec - Demandeurs	Les Impressions Piché Inc.	incluse

G.3 Liste des voyages hors Québec depuis le 1^{er} avril 1996:

- Endroit et dates du départ et du retour;
- but du voyage;
- personnes rencontrées;
- coût
- nom des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés (avec leur titre);
- pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
- bilan et résultat des rencontres.
- Paris (FRANCE), du 7 au 14 mai 1996;
- Participation, à titre de conférencière, à la 5^{ième} Conférence internationale INTERNET (World Wide Web);
- Participants à la Conférence;
- 1 157,32 \$ (titre de transport Québec-Paris pris en charge par les organisateurs de la conférence);
- Me Danielle Parent, avocate;
- Sensibilisation des participants à la protection des données et au respect de la vie privée sur Internet.
- Victoria (COLOMBIE-BRITANNIQUE), du 7 au 12 mai 1996;
- Conférence: "Visions de la vie priée pour le 21^{ième} siècle: Recherche de solutions" et rencontre annuelle des Commissaires canadiens à l'information et à la protection des renseignements personnels;
- Conférenciers (300 personnes);
- 1 984,24 \$ (Hébergement pris en charge par la conférence);
- M. Paul-André Comeau, président,
 - Me André Ouimet, secrétaire;
- Francfort (ALLEMAGNE), du 26 au 28 juin 1996;
- Réunion du G-7;
- Groupe de travail dur la carte-santé, créé au Sommet du G-7 à Halifax. Représentant du Québec/Canada à ce groupe de travail;
- 765,16 \$ (titre de transport Brux-Francfort pris en charge par le ministère des Relations internationales);
- M. Paul-André Comeau, président;
- Élaboration du protocole d'inter-opérabilité des systèmes de cartesanté et du guide de protection des renseignements personnels.

G.3 Liste des voyages hors Québec depuis le 1^{er} avril 1996:(suite)

- Endroit et dates du départ et du retour;
- but du voyage;
- personnes rencontrées;
- coût:
- nom des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés (avec leur titre);
- pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
- bilan et résultat des rencontres.
- Paris (FRANCE), les 4 et 5 juillet 1996;
- Réunion avec la C.A.D.A. et la C.N.I.L.;
- Membres de la CADA (Conseiller d'État) et de son personnel;
- 541,85 \$
- M. Paul-André Comeau, président;
- Discussion en vue de la révision quinquennale de la loi.
- Cambridge (ROYAUME-UNI), du 30 juin au 3 juillet 1996;
- Colloque annuel de Privacy Laws & Business;
- Participants au colloque (250 personnes);
- 874,65 \$
- M. Paul-André Comeau, président;
- Publication d'un texte ("How the Rimouski smart health card pilot project in Quebec protected privacy") dans <u>Privacy Laws & Business</u>, sept 1996: pp 29 à 31.
- Ottawa (ONTARIO), du 17 au 20 septembre 1996;
- Participation à la 18^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES COMMISSAIRES À LA PROTECTION DES DONNÉES NOMINATIVES;
- Homologues internationaux;
- 1 263,95 \$ (donc 642\$ pour frais d'inscription);
- M. Paul-André Comeau, président;
- Bruxelles (BELGIQUE) et Strasbourg (FRANCE), du 14 au 26 octobre 1996:
- Conférence organisée par le Parlement européen sur la société de l'information et coopération avec le Centre hospitalier universitaire de Strasbourg;
- Parlementaires européens (BELGIQUE, 500 personnes) et équipe de direction du Centre hospitalier + président du Groupe d'intérêt professionnel pour la carte-santé des professionnels de la santé;
- 1 490,04 \$ (titre de transport payé par le Parlement européen);
- M. Paul-André Comeau, président;
- Publication prochaine de la communauté dans un livre à paraître à Bruxelles.

G.3 Liste des voyages hors Québec depuis le 1^{er} avril 1996:(suite)

- Endroit et dates du départ et du retour;
- but du voyage;
- personnes rencontrées;
- coût
- nom des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés (avec leur titre);
- pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
- bilan et résultat des rencontres.
- Bruxelles (BELGIQUE), du 20 décembre 1996 au 12 janvier 1997;
- Travaux du G-7, coopération Québec/Canada Union européenne et Conférence d'Amsterdam (NOV. 97);
- Équipe de direction du Centre hospitalier de Strasbourg et partenaire allemand et français au sein du G-7;
- 740,00 \$ (titre de transport pris en charge par le ministère des Relations internationales);
- M. Paul-André Comeau, président;
- Élaboration de projet de recherche conjointe Québec/Strasbourg sur la carte professionnelle de la santé.
 - Washington (USA), du 25 au 28 janvier 1997;
- Réunion du G-7 (Global Healthcare Application Project);
- Tous les membres des sous-groupes de travail du <u>G-7</u>;
- 845,48 \$ (titre de transport pris en charge par le ministère des Relations internationales);
- M. Paul-André Comeau, président;
- Évaluation des travaux menés dans les groupes en vue de présentations au Sommet de Denver.

G.4 Liste des dépenses en publicité et des articles promotionnels:

- les sommes dépensées pour l'exercice financier 1996-1997 et les prévisions pour 1997-1998;
- la ventilation des dépenses par type de média;
- les noms des fournisseurs;
- le but visé par chaque dépense.

1996-1997:

4 000,00 \$ (DÉPENSES)

1997-1998:

5 000,00 \$ (PRÉVISIONS)

VENTILATION PAR TYPE DE MÉDIA:

Média écrit:

4 000,00 \$

NOM DU FOURNISSEUR:

Le quotidien "LE DEVOIR" (via le FONDS DES MOYENS DE COMMUNICATIONS)

- BUT VISÉ:

Selon l'article 76 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, la Commission d'accès à l'information est tenue de publier, à chaque année, la liste des agents de renseignements personnels dans un quotidien à circulation générale.

- G.5 Liste des sondages effectués durant l'exercice financier 1996-1997 à la demande des ministères, organismes, sociétés, régies et commissions qui s'y rattachent:
 - liste et coût;
 - copie des soumissions;
 - copie du questionnaire et du résultat.

- G.6 Liste des études commandées durant l'exercice financier 1996-1997 à la demande du ministère ou de l'organisme:
 - liste et coût;
 - copie des soumissions;
 - copie des études.

- G.7 La liste des contrats de moins de 25 000 \$, octroyés par le ministère ou l'organisme depuis le 1^{er} avril 1996 au 31 mars 1997 en indiquant:
 - le nom du professionnel(le) ou de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire ?);
 - le mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - le coût;
 - le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).

- IRISCO DU QUÉBEC INC.

Contrat d'entretien des postes informatiques du réseau de Québec. 3 200,00 \$ Contrat négocié

LES PRODUCTIONS TROIS-POINTS LTÉE

Révision et traduction d'un rapport sur la carte-santé. 2 500,00 \$ Contrat négocié

ARCHIVEX

Conservation des copies de sécurité des fichiers informatiques 1 869,60 \$ Contrat négocié

COGICOM INFORMATIQUE INC.

Contrat d'entretien de la base de données du système de gestion documentaire 1 098,90 \$ Contrat négocié

LES SERVICES FOLIA DESIGN ENR.

Entretien des plantes intérieures (Québec) 888,00 \$ Contrat négocié

GESTION UNIVERT INC.

Entretien des plantes intérieures (Montréal) 635,40 \$ Contrat négocié

GEORGES LISSOIR

Révision linguistique de documents de la Commission d'accès à l'information. 550,00 \$

Contrat négocié

G.8 Liste détaillée des contrats qui, depuis le 1° avril 1996, ont fait l'objet d'un versement supplémentaire par rapport au montant initial, le montant du surplus versé, le montant du contrat initial, les raisons du dépassement et le nom de l'entreprise qui a réalisé le contrat.

G.9 Le montant, pour l'année 1996-1997, de chacune des dépenses suivantes:

- la photocopie;
- la télécopie (fax), si identifiable à même les coûts reliés à la téléphonie;
- la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation;
- les téléavertisseurs;
- le mobilier de bureau;
- les fournitures, tels agendas, valises, dictionnaires, calculatrices, stylos ou crayons, boîtes de carton (en identifiant les coûts pour chaque item);
- distributeurs d'eau de source;
- le remboursement des frais de transport;
- le remboursement des frais d'hébergement;
- le remboursement des frais de repas;
- le ressourcement ou préparation à la retraite;
- l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement:
 a) au Québec b) à l'extérieur du Québec.

<u>PHOTOPOPIE</u>	9 560,78 \$
<u>TÉLÉCOPIE</u>	3 616,29 \$
TÉLÉPHONIE CELLULAIRE	0,00 \$
<u>TÉLÉAVERTISSEURS</u>	0,00 \$
MOBILIER DE BUREAU	611,44 \$
FOURNITURES	

AGENDAS	326,21 \$
VALISES	100,00 \$
DICTIONNAIRES	
CALCULATRICES	
STYLOS ou CRAYONS	371,90 \$
BOÎTES DE CARTON	109,90 \$

DISTRIBUTEURS D'EAU DE SOURCE

AMARO-EAU DE SOURCE 240,00 \$
EAU DE SOURCE NATURO 109,25 \$
LES SOURCES COULOMBE 103,50 \$

- G.9 Le montant, pour l'année 1996-1997, de chacune des dépenses suivantes:
 - la photocopie;
 - la télécopie (fax), si identifiable à même les coûts reliés à la téléphonie;
 - la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation;
 - les téléavertisseurs;
 - le mobilier de bureau;
 - les fournitures, tels agendas, valises, dictionnaires, calculatrices, stylos ou crayons, boîtes de carton (en identifiant les coûts pour chaque item);
 - distributeurs d'eau de source;
 - le remboursement des frais de transport;
 - le remboursement des frais d'hébergement;
 - le remboursement des frais de repas;
 - le ressourcement ou préparation à la retraite;
 - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement:
 a) au Québec b) à l'extérieur du Québec.

FRAIS DE TRANSPORT:

27 424,09 \$

FRAIS D'HÉBERGEMENT:

13 092,88 \$

FRAIS DE REPAS:

14 665,84 \$

PARTICIPATION À DES CONGRÈS, COLLOQUES, SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT OU RESSOURCEMENT

A) AU QUÉBEC

2 511,93 \$

B) À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC :

6 770,20 \$

G.10 La liste de tous les véhicules fournis en indiquant pur chacun:

- la marque et le modèle du véhicule;
- le coût d'acquisition ou de location et l'année de la transaction;
- les coûts d'entretien des véhicules (réparation);
- les coûts d'utilisation des véhicules (essence, assurances, immatriculation);
- le nom et le poste du bénéficiaire;
- appels d'offres faits en 1996-1997 et les prévisions pour 1997-1998.

- G.11 Pour chacun des ministères et des organismes publics et parapublics sous leur autorité, combien de personnes, dont la cotisation fut payée en 1996-97 par l'employeur, sont membres de corporations professionnelles, de clubs privés (clubs d'affaires, clubs sociaux, clubs de golf ou autres) et à quelle somme s'élève le montant global payé pour ces cotisations?
 - Quelle est la fonction de chaque personne concernée ainsi que le coût de la cotisation à chacun des clubs ou corporation professionnelle (en indiquant le nom des clubs ou de la corporation professionnelle)?

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC

7 personnes = 5 281,70 \$

FONCTION	COÛT	<u>N O M</u>
Secrétaire et directeur du service juridique	728,10 \$	Barreau du Québec
Avocat	903,10 \$	Barreau du Québec
Avocat	738,10 \$	Barreau du Québec
Avocat	728,10 \$	Barreau du Québec
Avocate	728,10 \$	Barreau du Québec
Avocate	728,10 \$	Barreau du Québec
Avocate	728,10 \$	Barreau du Québec

G.12

Le nombre et la répartition du personnel masculin et féminin, des jeunes de moins de 30 ans, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles (de chaque ministère et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) pour 1996-1997 ainsi que les prévisions pour 1997-1998. Pour chaque catégorie, indiquer le pourcentage par rapport à l'effectif total du ministère ou de l'organisme.

1996-1997

	MASCULIN	<u>FÉMININ</u>	MOINS DE 30 ANS	PERSONNES HANDICAPÉES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	TOTAL
Hors-cadres	3	2					1	5 (11,1%)
Cadres	2							2 (4,4%)
Professionnels	10	10						20 (44,4%)
Fonctionnaires	2	16					1	18 (40,0%)
TOTAL:	17 (37,8%)	28 (62,2%)					2 (4,4%)	45 (100,0%)

G.12

Le nombre et la répartition du personnel masculin et féminin, des jeunes de moins de 30 ans, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles (de chaque ministère et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) pour 1996-1997 ainsi que les prévisions pour 1997-1998. Pour chaque catégorie, indiquer le pourcentage par rapport à l'effectif total du ministère ou de l'organisme.

1997-1998

	MASCULIN	FÉMININ	MOINS DE 30 ANS	PERSONNES <u>HANDICAPÉES</u>	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	TOTAL
Hors-cadres	3	2				•	1	5 (11,4%)
Cadres	2			•				2 (4,5%)
Professionnels	10	10						20 (45,5%)
Fonctionnaires	2	15						17 (38,6%)
TOTAL:	17 (38,6%)	27 (61,4%)					1 (2,3%)	44 (100,0%)

- G.13 À chacun des mois du dernier exercice budgétaire (1996-1997) pour chaque ministère et organisme et ce, par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...)
 - a) Nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
 - b) Nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - c) Nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

a) Nombre total de jours de maladie pris par le personnel

	AVR	MAI	JUN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	TOTAL
Hors-cadres													·
Cadres						2,0					8,0	21,0	31,0
Professionnels	10,0	21,07	10,0	7,64	10,5	9,0	19,5	39,0	29,14	31,21	34,0	23,0	244,06
Fonctionnaires	33,5	19,0	20,0	4,0	13,0	10,0	14,0	15,5	8,5	10,5	12,5		160,5
TOTAL:	43,5	40,1	30,0	11,6	23,5	21,0	33,5	54,5	37,6	41,7	54,5	44,0	435,56

G.13		À chacun des mois du dernier exercice budgétaire (1996-1997) pour chaque ministère et organisme et ce, par catégorie d'emplois (cadre professionnels, fonctionnaires, etc)												
	a)	Nombre total de jours de	maladie pris par	le personnel;										
	 Nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces l (argent, vacances, etc.); 													
	c)	Nombre total de jours de	vacances pris pa	r le personnel.										
	lombre to acances,	-	plémentaires réalis	sées par le personnel d	et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent,									
		HEURES RÉALISÉES	ARGENT	VACANCES										
Professi	onnels													
Constinu	nnaires		<u></u>											
Fonction														

- G.13 À chacun des mois du dernier exercice budgétaire (1996-1997) pour chaque ministère et organisme et ce, par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...)
 - a) Nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
 - b) Nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - c) Nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

c) Nombre total de jours de vacances pris par le personnel

	AVR	MAI	JUN	JUL	AOU	SEP	<u>OCT</u>	NOV	DÉC	JAN	<u>FÉV</u>	MAR	TOTAL
Hors-cadres		2,0	1,0	19,0	24,0	2,5	4,0		4,0	1,0			57,5
Cadres	1,0		1,0	19,0	20,0	1,0		1,0	4,0	2,0			49,0
Professionnels	9,0	9,0	29,5	121,5	99,5	48,5	28,0	9,0	41,5	18,0	8,5	13,0	435,0
Fonctionnaires	1,5	12,5	16,5	185,0	78,0	6,0	4,0	7,0	33,0	21,0	12,0	12,0	388,5
TOTAL:	11,5	23,5	48,0	344,5	221,5	58,0	36,0	17,0	82,5	42,0	20,5	25,0	930,0

- G.14 Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes et ce pour chacun des exercices budgétaires depuis 1993-1994:
 - Évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - b) Évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - c) Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - d) Nombre de postes par catégorie d'emplois et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - e) Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
 - f) Nombre de postes occasionnels, temporaires et contractuels.

	_		<u> 1993-1994</u>	<u> 1994-1995</u>	<u> 1995-1996</u>	<u> 1996-1997</u>
a)	QUÉBEC	Hors-cadres	1 eff.	1 eff.	2 eff.	3 eff.
		Cadres supérieurs	2 eff.	2 eff.	2 eff.	2 eff.
		Professionnels	13 eff.	13 eff.	13 eff.	13 eff.
		Techniciens	4 eff.	4 eff.	4 eff.	, 4 eff.
		Personnel de bureau	8 eff.	10 eff.	11 eff.	11 eff.
		Sous-total:	28 eff.	30 eff.	32 eff.	33 eff.
	MONTRÉAL	. Hors-cadres	2 eff	2 eff.	3 eff.	2 eff.
		Cadres supérieurs	0 eff.	0 eff.	0 eff.	O eff.
		Professionnels	5 eff.	6 eff.	6 eff.	7 eff.
		Techniciens	0 eff.	0 eff.	0 eff.	0 eff.
		Personnel de bureau	1 eff	2 eff.	2 eff.	2 eff.
		Sous-total:	8 eff.	10 eff.	11 eff.	11 eff.
٠						
b)			1 eff.	1 eff.	1 eff.	1 eff.
c)						
	6					
d)	QUEBEC	Hors-cadres	1 p.	2 p.	2 p.	3 p.
		Cadres supérieurs	2 p.	2 p.	2 p.	2 p.
		Professionnels	14 p.	14 p.	14 p.	14 p.
		Techniciens	4 p.	4 p.	4 p.	4 p.
		Personnel de bureau	11 p.	11 p.	<u>11 p.</u>	<u>11 p.</u>
		Sous-total:	32 p.	33 p.	33 p.	34 p.
	MONTRÉAL	- Hors-cadres	2 p.	3 p.	3 p.	2 p.
		Cadres supérieurs	0 p.	0 р.	0 p.	0 p.
		Professionnels	7 p.	7 p.	7 p.	7 p.
		Techniciens	0 p.	0 p.	0 p.	0 p.
		Personnel de bureau	2 p.	2 p.	2 p.	2 p.
		Sous-total:	11 p.	12 p.	12 p.	11 p.

- G.14 Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes et ce pour chacun des exercices budgétaires depuis 1993-1994:
 - Évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - b) Évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - c) Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - d) Nombre de postes par catégorie d'emplois et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - e) Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
 - f) Nombre de postes occasionnels, temporaires et contractuels.

			97-98	98-99	99-00	00-01	01-02
e)	QUÉBEC	Hors-cadres	3	3	3	3	3
		Cadres supérieurs	2	2	2	2	· 2
		Professionnels	13	13	13	13	13
		Techniciens	4	4	4	4	4
		Personnel de bureau	11	11	11	11	<u>11</u>
		Sous-total:	33	33	33	33	33
	MONTRÉAL	Hors-cadres	2	2	2	2	2
		Cadres supérieurs	0	0	0	0	0
		Professionnels	7	7	7	7	7
		Techniciens	0	0	0	0	0
		Personnel de bureau	2	2	2	2	2_
		Sous-total:	11	11	11	11	11

		<u>1993-1994</u>	<u>1994-1995</u>	<u>1995-1996</u>	<u>1996-1997</u>
f)	Occasionnels	2 p.	2 p.	2 p.	2 p.
	Temporaires	3 p.	0 p.	0 p.	0 p.

G.15 La liste des baux pour les espaces loués par la SIQ en indiquant pour chacun d'eux:

- l'emplacement de la location;
- la superficie du local loué;
- la supericie réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- les coûts d'aménagement réalisés en 1996-1997, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée et la copie du bail.

1. - EMPLACEMENT:

900, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST (3° ÉTAGE)

QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 2B5

- SUPERFICIE DU LOCAL LOUÉ:

857,38 m²

SUPERFICIE RÉELLEMENT OCCUPÉE;

857,38 m²

SUPERFICIE INOCCUPÉE:

Aucune

COÛT DE LOCATION AU M²:

245,73\$/m² (annuel)

COÛT TOTAL DE LADITE LOCATION:

210 681,60 \$

COÛTS D'AMÉNAGEMENTS:

Aucun

DURÉE ET COPIE DU BAIL:

Entente d'occupation # 07127.

2. - EMPLACEMENT:

150, STE-CATHERINE OUEST (32° ÉTAGE)

MONTRÉAL (QUÉBEC) H5B 1B2

SUPERFICIE DU LOCAL LOUÉ:

595,74 m²

SUPERFICIE RÉELLEMENT OCCUPÉE;

595,74 m²

SUPERFICIE INOCCUPÉE:

Aucune

COÛT DE LOCATION AU M²:

373,70\$/m² (annuel)

COÛT TOTAL DE LADITE LOCATION:

222 629,40 \$

COÛTS D'AMÉNAGEMENTS:

Aucun

- DURÉE ET COPIE DU BAIL:

Entente d'occupation # 06273.

G.16 Mise à part la SIQ, la liste des firmes en 1996-1997 qui louent des espaces en indiquant pour chacune d'elles:

- l'emplacement de la location;
- la superficie du local loué;
- la supericie réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- les coûts d'aménagement réalisés en 1996-1997, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée et la copie du bail.

- G.17 La liste des contrats, quel que soit le montant, attribués en 1996-1997 spécifiquement à des firmes de communication, de recherche ou de relations publiques en indiquant:
 - le nom de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire ?);
 - le mandat et le résultat du contrat;
 - la durée du contrat;
 - le coût du contrat;
 - le mod d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).

- G.18 La liste des tarifs (droits et permis) en vigueur pour l'exercice financier 1996-1997 en indiquant:
 - a) la tarification pour chacun des droits et permis reçus;
 - b) le total des revenus perçus pour chacun des droits et permis exigés;
 - c) pour l'année 1997-1998, la prévision du total des revenus qui seront perçus pour chacun des droits et permis exigés.

- G.19 a) Liste du personnel du cabinet du ministre en 1996-1997 en indiquant pour chaque individu:
 - la date de l'entrée en fonction;
 - la date du départ, s'il y a lieu;
 - le titre de la fonction;
 - l'adresse du port d'attache;
 - la classification;
 - le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - le montant total des indemnités de départ versés;
 - la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique.
 - b) Le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour l'exercice 1996-1997.
 - c) Le nombre total d'employés au cabinet.

- G.20 a) Liste du personnel de la suite sous-ministérielle en 1996-1997 en indiquant pour chaque individu:
 - la date de l'entrée en fonction;
 - la date du départ, s'il y a lieu;
 - le titre de la fonction;
 - l'adresse du port d'attache;
 - la classification;
 - le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - b) Le montant total des salaires et honoraires versés par la suite sous-ministérielle pour l'exercice 1996-1997.
 - c) Le nombre total d'employés de la suite sous-ministérielle.

- G.21 Liste des sommes d'argent versées en 1996-1997 à même le budget discrétionnaire du: a) ministre b) du ministre ou de l'organisme, en indiquant:
 - le nom de l'organisme ou de la personne concernée;
 - le montant attribué;
 - le projet visé et le résultat.

G.22 Liste des crédits périmés, par programme et par élément, pour l'exercice financier 1996-1997.

 PROG.:
 ÉLÉM.:
 CRÉDITS PÉRIMÉS (,000\$)

 01
 08
 20,0

G.23 La ventilation détaillée des dépenses afférentes aux transferts obtenus du gouvernement fédéral (préciser le montant reçu) en 1996-1997 dans le cadre des divers programmes à frais partagés; pour chacun de ces programmes, description sommaire du mode de subvention.

G.24 Bilan des réalisations du Plan stratégique du Grand Montréal par ministères et organismes sous sa juridiction.

G.25 Prévisions pour 1997-1998 des crédits alloués pour chacun des ministères et des organismes publics et parapublics qui participent au plan d'action gouvernemental visant le redressement de la métropole.

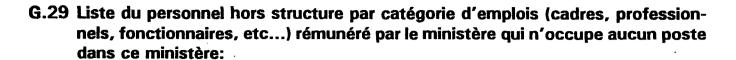
- G.26 Liste du personnel permanent, contractuel ou occasionnel libéré ou embauché pour quelque opération reliée directement ou indirectement aux deux Sommets socio-économiques et aux activités de suivi, en indiquant:
 - le poste occupé;
 - le port d'attache;
 - le salaire ou honoraires;
 - la durée et la nature du mandat ou du contrat;
 - les frais de déplacement, d'hébergement et de repas;
 - les coûts de location de salles de réunion, de bureaux;
 - les frais de bureautique, papeterie, ordinateur, téléphones cellulaires et autres frais généraux.

SANS OBJET

G.27	Liste du	personnel	libéré	pour	les né	gociations	dans l	a fonction	publiq	ue:
-------------	----------	-----------	--------	------	--------	------------	--------	------------	--------	-----

- la masse salariale prévue à cet effet; le nombre de jours par employé prévus.

- G.28 Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) en indiquant:
 - le poste initial;
 - le salaire;
 - le poste actuel, s'il y a lieu;
 - date de la mise en disponibilité.



- nom de la personne;
- poste occupé;
- le salaire;
- assignation initiale;
- date de l'assignation hors structure;
- date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
- Pierre Cyr;
- avocat;
- 84 750 \$;
- commissaire (fin de mandat le 19 juin 1996);
- 6 janvier 1997 (salaire payé à 50% par la C.A.I.);
- 5 janvier 1998.

G.30 La liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres:

- assignation initiale;
- assignation actuelle;
- salaire.

G.31 La liste du personnel rémunéré par des organismes parapublics non gouvernementaux et autres et affcté au ministère:

- assignation initiale;
- assignation actuelle;
- salaire.

G.32 Liste des cadres et hauts fonctionnaires (administrateurs d'état) qui ont démissionné, qui ont été réaffectés, ou mis à pied:

- salaire;
- date du changement;
- primes de séparation;
- assignation initiale;
- assignation actuelle.
- Laurie Miller;
- 58 717 \$;
- 30 avril 1996;
- Aucune;
- Commissaire;
- Démission.

- G.33 Liste du personnel par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires) qui reçoit une double rémunération, soit celle rattachée à leur fonction et un revenu d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseuax de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les régies régionales de la santé et les établissements hospitaliers, en indiquant:
 - salaire de la personne;
 - montant reçu du régime de retraite;

3.34 Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, la liste détaillée du matériel informatique (année d'acquisition, modèle) dont ils se sont départis au cours de l'année 1995-1996 et 1996-1997 et, dans chacun des cas, préciser où ce matériel a été acheminé (recyclage, destruction, vente, don, etc).

ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DÉCLARÉ EN SURPLUS 95-96

Art		UNITÉ (DE BASE DU I	°.C.				ÉCRAN		CLAVIER		ORGANISME ACQUÉREUR
no	Marque/Modèle	Type d'appareil/ no série	Carte	Type lecteur	Capacité disque rigide	Compati bilité	État		État		État	
1	Epson Equity II + (AT)	n/s 0252092067		2 lecteurs 5 ¼ " (1.2 M)		IBM	3	Moniteur EGA Equity monochrome n/s 2HN00980	4	n/s 209220236	3	Surplus
2	·							Moniteur Ogivar TTX monochrome n/s 460266	3			Surplus
3								Moniteur composite Amdek monochrome n/s 40400763	3			Surplus
4								Moniteur VGA Multisync monochrome n/s 2P01873A	4			Surplus
5	Imprimante matricielle ALPS ASPL1000						3					Surplus
5	Lot de filage RJ45 pour cartes réseau						3					Surplus

ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DÉCLARÉ EN SURPLUS 96-97

Art		UNITÉ DE	BASE DU P.	C.				ÉCRAN		CLAVIER		ORGANISME ACQUÉREUR		
no	Marque/Modèle	Type d'appareil/ no série	Carte	Type lecteur	Capacité disque rigide	Compati bilité	État		État		État			
1						IBM		Moniteur 14" VGA TTX monochrome blanc n/s 364A002916	3			Surplus		
2	Epson Equity II + (AT)	n/s 0252092193		2 lecteurs 5¼" (1.2 M)		IBM	. 4	Moniteur EGA Ogivar monochrome ambre n/s 5796460	3	n/s 209181930		Surplus		
3	Epson Equity II + (AT)	n/s 252092123	Arcnet	5¼" (1.2M) 5¼" (360K)		IBM	3	Moniteur EGA Equity monochrome blanc n/s 2HN01126	4	n/s 209220052		Éducation		
4	Ogivar System SX386	n/s QSX060199	Arcnet	2 lecteurs 5 ¼ " (360K)		IBM	3	Moniteur EGA Ogivar monochrome blanc n/s MJ0686000565	4	n/s 80549562		Éducation		
5	Ogivar System SX386	n/s QSX060203		2 lecteurs 5 ¼ " (360K)		IBM	4	Moniteur EGA monochrome blanc n/s MJ0G85000070	3	n/s 80549564		Surplus		
3	Epson Equity II+ (AT)	n/s 252092225		5¼" (1.2M) 3½" (1.44M)		IBM	3	Moniteur EGA VM1400 monochrome blanc n/s AHN73860	3	Epson n/s 209181926 n/s OCS0468528		Éducation		
7	Ogivar Panama 286	n/s AT30090		5¼" (360K)	disque 130M	IBM	3	Moniteur composite SAMSUNG monochrome ambre n/s 8734004321	3	n/s 60819731		Agriculture, pêcherie et alimentation		
3	Ogivar System SX386	n/s QSX060201		5¼" (1.2M) 5¼" (360K)		IBM	3	Moniteur EGA monochrome blanc n/s 886010042 (~)	3	n/s aucun	•	Éducation		
9	Ogivar System SX386	n/s QSX060200		5¼" (1.2M) 5¼" (360K)		IBM	3	Moniteur EGA monochrome blanc n/s MJ0885000192	3	n/s 209220034		Éducation		
10	Ogivar System V (SX386)	n/s QDX01773	Arcnet	5¼" (1.2M) 3½" (1.44M)		IBM	3	Moniteur EGA Samsung monochrome blanc n/s H8YB200307	3	Epson n/s 0CS0468527		Éducation		

11	Epson Equity II + (AT)	n/s 252091871	Arcnet	5¼" (1.2M) 3½" (1.44M)		IBM	3	Moniteur EGA Equity monochrome blanc n/s 2HN20214	3	n/s 0CS0468524		Éducation
12	Ogivar System SX386	n/s QSX060202	Arcnet	5¼" (1.2M) 3½" (1.44M)		IBM	3	Moniteur EGA Ogivar monochrome blanc n/s MJ0G85000057	3	n/s 80549561		Sécurité du revenu
13	Ogivar System III (SX386)	n/s QXE044524	Arcnet	5¼" (360K) 3½" (1.44M)		IBM	3	Moniteur EGA Ogivar monochrome blanc n/s aucun	3	n/s 209220235		Éducation
14		,						Moniteur 14" VGA TTX monochrome ambre n/s 4030015462	3			Surplus
15	Micro sans nom (286)	n/s aucun		2 lecteurs 5 ¼ " (360K)		IBM	3					Éducation
16								Moniteur VGA TTX monochrome blanc n/s 225A007288	3			Agriculture, pêcherie, alimentation
17				Lots de 8 lecteurs 5¼" (360K) et 2 lecteurs 3½" (740K)			3	·				Surplus
18	Ogivar System III	n/s QXE044523		2 lecteurs 5 ¼ (360K)			3	Moniteur Ogivar 14" Monochrome blanc n/s 5795783	3	BTC5339 n/s 70923154	3	Éducation
19	Ogivar Panama XT	n/s 0011641		2 lecteurs 5¼ (360K)			3	Moniteur Ogivar 14" Monochrome blanc n/s A0906326	3	Lite-on n/s M900803237	3	Éducation
20	Ogivar System III	n/s QXE044525		2 lecteurs 5¼ (360K)			4	Moniteur TTX Monochrome blanc n/s 10805185	3	BTC n/s 80549074		Surplus
21								Moniteur AMDEK n/s 6200976	3			Surplus
22				Lecteur 5 ¼ " (360K)	3							Surplus
23				Lecteur 5 1/4 " (1.2M)	3							Surplus

		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	() }	, ja ja	¥	3 5	ł, (,			
24									MAXI n/s 1184	3	Surplus
25									Datacomp n/s 27892274	3	Surplus
26									втс	3	Surplus
27	Cartes Arcnet Pure-Data	n/s 175141, 175136, 175139, 237387, 175135, 175130, 175129			3						Surplus
28	Cartes Arcnet Standard Microsystems	K242763865, K144429333, K242763873, K244602981, K242763869			3						Surplus
29	Cartes Arcnet Thomas Conrad	90390701C			3						Surplus
30	Cartes Arcnet UMC	AP031143, AP031139, AP031147, AP031140, AP031144			3						Surplus
31	Ballun 3270				3						Éducation
32	Fils plats pour poste de travail Arcnet				3						Surplus

- G.35 Liste du personnel permanent, contractuel ou occasionnel libéré ou embauché pour quelque opération reliée directement ou indirectement aux activités des commissions Doyon, Nicolet, Corbo, Bellemarre, O'Bready, Poitras, Fiscalité et le financement des services publics, en indiquant de façon distincte pour chacun des items précités:
 - le poste occupé;
 - le port d'attache;
 - le salaire ou honoraires;
 - la durée et la nature du mandat ou du contrat;
 - les frais de déplacement, d'hébergement et de repas;
 - les coûts de location de bureaux, salles de réunion ou d'audition;
 - les frais de bureautique, papeterie, ordinateurs, téléphones cellulaires et autres frais généraux.

SANS OBJET

45 .	Statistiques	relatives	àla	Commission	d'accès à	l'information,	pour	1996-1997:
-------------	---------------------	-----------	-----	-------------------	-----------	----------------	------	------------

le nombre de demandes reçues et réglées, le nombre de causes portées en appel (du 1^{er} avril 1996 au 19 mars 1997).

Nombre de demandes reçues : 1 793

Nombre de demandes réglées : 1 871

Nombre de causes portées en appel : 31

46. Bilan de l'implantation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. (du 1^{er} avril 1996 au 19 mars 1997)

	Demandes <u>reçues</u>	Demandes <u>réglées</u>
Demandes d'autorisation de recherche	7	9
Demandes abusives	0	0
Demandes d'information	129	119
Mésentente sur l'accès aux renseignements personnels	180	177
Mésentente sur le retrait d'une liste nominative	2	3
Mésentente sur la rectification d'un renseignement personnel	34	40
Enquêtes sur plainte	189	218

Nombre de commissaires actuellement à la Commission : 5	
	5

Nombre de postes de commissaire vacants :

47.

ou à combler.

Nombre de commissaires actuellement à la Commission et nombre de postes vacants

0

1. LES AVIS SUR DES PROJETS DE LOI OU DE RÈGLEMENT

Avis sur le projet de loi 32, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu

La Commission a été appelée à rendre quelques avis suite au dépôt, à l'Assemblée nationale, du projet de loi 32. Aux fins de contrer le travail au noir et l'évasion fiscale, ce projet de loi visait entre autres à favoriser l'accès, par le ministère du Revenu, aux fichiers détenus par les organismes publics. Le projet de loi introduisait une disposition dérogatoire à certaines dispositions de la Loi sur l'accès, dont celles relatives à l'obligation de conclure des ententes et de les soumettre pour avis à la Commission d'accès à l'information lorsqu'il y a couplage, comparaison ou appariements de fichiers informatisés.

Dans un premier temps, la Commission a émis un avis défavorable. Suite aux discussions avec le Ministère et après que ce dernier ait accepté que le projet de loi soit amendé pour prévoir qu'un plan d'utilisation des fichiers soit dressé et soumis pour avis à la Commission, un avis favorable a été émis.

Avis sur le projet de modification au Code de la sécurité routière

Avis sur l'article 128 du projet de loi n° 12 visant à modifier l'article 611.1 du *Code de la sécurité routière*. Cet article vise à permettre la communication de renseignements relatifs à la validité des permis de conduire.

Avis favorable sous réserve de certaines modifications. L'avis de la Commission a été suivi.

Avis sur le Projet de loi 36, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et d'autres dispositions législatives

Ce projet de loi visait entre autres à faciliter l'application de la compensation gouvernementale en autorisant l'échange de renseignements personnels sans avoir à respecter les obligations relatives aux articles 65 à 70 de la Loi sur l'accès. Ces articles énoncent les règles que doivent respecter les organismes publics qui colligent, conservent et utilisent des renseignements nominatifs.

Dans un premier temps, la Commission a émis un avis défavorable. Après discussion avec le ministère des Finances et après que ce dernier ait accepté que le projet de loi soit modifié pour prévoir l'établissement d'une procédure cadre de gestion de l'échange des informations soumise pour avis à la Commission, un avis favorable a été émis.

Avis sur le Projet de règlement sur les formulaires de bail obligatoires et sur les mentions de l'avis au nouveau locataire

Cet avis s'adresse au ministre des Affaires municipales et commente le Projet de règlement publié à la Gazette officielle en avril 1996. L'avis est favorable dans l'ensemble, sous réserve de certains commentaires relatifs à la qualité du consentement requis par le propriétaire pour la communication de renseignements personnels.

Avis sur le Projet de loi 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives

Avis défavorable concernant certaines dispositions du projet de loi qui visent à favoriser la communication de renseignements personnels.

Avis sur l'article 34 du Projet de loi n° 39, Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale et modifiant diverses dispositions législatives

Avis sur une modification proposée à l'article 25.1 de la Loi sur la Commission des affaires sociales. Cette modification a pour but de garantir la confidentialité des dossiers transmis à la Commission des affaires sociales en application de l'article 782 du Code de procédure civile ou de la Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale.

Avis favorable

Avis sur un projet de modifications aux articles 92 et 116 du Projet de loi 130, Loi sur la justice administrative

Avis sur un projet de modifications aux articles qui traitent des règles d'accessibilité des dossiers maintenus par la division des affaires sociales du Tribunal administratif du Ouébec.

Avis favorable.

Avis sur un projet de modification à la Loi sur le Bureau de la statistique du Québec

Ce projet visait à introduire une disposition dérogatoire à l'ensemble des dispositions de la Loi sur l'accès dans la Loi sur le Bureau de la statistique du Québec.

Avis défavorable. L'avis de la Commission a été suivi.

Avis sur l'assujettissement des ordres professionnels à la Loi sur l'accès

L'Office des professions a sollicité l'avis de la Commission au sujet de l'assujettissement éventuel des ordres professionnels à la Loi sur l'accès.

La Commission n'a pas émis d'avis sur cette question spécifique mais a rappelé l'importance que les ordres professionnels soient à tout le moins assujettis à l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Avis sur le Projet de loi n° 63, Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal

L'article 68 de ce projet de loi précise que les sociétés d'économie mixte sont des organismes publics au sens de la Loi sur l'accès.

Avis favorable.

Avis sur le Projet de loi n° 74, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur la santé et la sécurité du travail

L'article 4 de ce projet de loi prévoit la communication du dossier de la lésion professionnelle à un employeur visé par une opération conclue en vertu de l'article 314.3 de la Loi.

Avis favorable avec commentaires.

Avis concernant le Projet de loi n° 81, Loi modifiant la Loi sur les impôts

Ce projet de loi modifie entre autres l'article 1029.8.69 de la Loi sur les impôts. La modification proposée vise l'ajout d'une déclaration formelle pour les personnes qui assurent la garde d'enfants et la production d'un relevé pour les personnes qui réclament le crédit d'impôt pour garde d'enfants.

Avis favorable sous réserve des commentaires suivants. La Commission propose au Ministère de s'assurer que les particuliers qui recueillent le numéro d'assurance sociale des personnes qui assurent la garde des enfants seront informés du caractère confidentiel de ces informations et de l'impossibilité de les communiquer à d'autres qu'aux autorités fiscales. Le Ministère a avisé la Commission qu'il entendait prendre en considération son avis lors de la réimpression de ses formulaires.

Avis sur le projet de loi 242, Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy

Ce projet de loi privé a pour objet de créer une société en nom collectif pour la gestion du Village de Val-Jalbert.

Avis défavorable dans la mesure où la société en nom collectif n'est pas assujettie à la Loi sur l'accès. Le projet de loi a été modifié afin de tenir compte de l'avis de la Commission.

Avis sur le Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de transmission d'un document à la Régie de l'assurancemaladie du Québec au moyen d'un support informatique ou par télécommunication

Avis défavorable en raison d'un problème relié à l'authentification des utilisateurs. L'avis de la Commission n'a pas été pris en considération. Le règlement a été publié à la partie 2 de la Gazette officielle du Québec, le 11 décembre 1996, page 6740.

Avis sur le Règlement modifiant le Règlement sur les formules et les relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurancemaladie

Avis favorable. Le règlement a été publié à la partie 2 de la Gazette officielle du Québec, le 11 décembre 1996, page 6742.

Avis sur le Règlement sur le régime général d'assurance-médicaments

Avis favorable. Le règlement a été publié à la partie 2 de la Gazette officielle du Québec, le 11 décembre 1996, page 6734.

2. <u>LES AVIS SUR LES ENTENTES DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS</u> PERSONNELS

Projet d'entente entre le ministère de l'Éducation et la compagnie Équifax Canada inc. Dossiers 96 04 61 et 96 17 72

Cette entente a pour objectif de permettre au ministère de l'Éducation d'avoir accès aux services de la compagnie Équifax afin de retracer des ex-étudiants en défaut de payer leur prêt et d'orienter les actions de recouvrement.

La Commission avait émis un avis favorable le 27 septembre 1995. Cette entente, en vigueur depuis 1988, avait été reconduite dans les mêmes termes le 5 septembre 1991.

Le ministère de l'Éducation n'a pas donné suite à cette entente. Celle-ci a été remplacée par un projet d'entente avec une autre entreprise, soit l'Agence de recouvrement TCR. Ce nouveau projet fut soumis à la Commission à l'été 1996.

Avant d'émettre un avis sur ce projet d'entente, la Commission a fait une vérification auprès de cette entreprise. Cette vérification s'était avérée nécessaire parce qu'elle avait omis de s'inscrire auprès de la Commission tel que l'exigeait l'article 70 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Le rapport de l'analyste-enquêteur a soulevé plusieurs interrogations quant au fonctionnement de l'entreprise et aux renseignements qui seraient transmis. Ces questions ont été soumises au ministère de l'Éducation à l'été 1996.

À l'automne 1996, le ministère de l'Éducation soumettait un nouveau projet d'entente avec la compagnie Équifax. Le 23 décembre 1996, la Commission émettait un avis favorable à cette entente.

Cette entente sera présentée au Conseil du trésor et au Conseil exécutif possiblement dans la semaine du 24 mars 1997.

Projet d'entente entre la Société de l'assurance automobile du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail Dossier 96 16 65 (95 08 84)

Ce projet d'entente vise à assurer la mise en oeuvre d'échanges de renseignements nominatifs entre les deux organismes afin d'éviter la double indemnisation d'une part et, d'autre part déterminer les montants que doit verser chaque organisme.

Le 10 novembre 1995, la Commission avait émis un avis favorable conditionnel. Elle demandait aux organismes d'intégrer dans l'entente les mesures qu'ils entendaient prendre pour informer leur clientèle respective à l'effet que les renseignements pourraient être vérifiés auprès d'autres organismes publics.

Les deux organismes ont prévu ces mesures, les ont intégrées à l'entente et ont présenté à la Commission le nouveau projet.

Le 14 janvier 1997, la Commission a émis un avis favorable.

Cette entente a été déposée à l'Assemblée nationale le 12 mars 1997 et sera publiée sous peu dans la Gazette officielle du Québec.

Projet d'entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Régie de l'assurance-maladie du Québec Dossier 96 01 68 (95 08 49)

Ce projet d'entente vise la mise à jour du fichier des tumeurs pour y intégrer la date de décès des personnes décédées en dehors du milieu hospitalier ou encore du territoire québécois. Cette donnée est importante pour les études de survie.

Le 5 décembre 1995, la Commission avait émis un avis favorable à la condition que cette comparaison de fichier ne se fasse qu'une seule fois. Elle invitait le MSSS à faire cette mise à jour du fichier des tumeurs à l'aide du Registre de la population.

À la suite de cet avis, le MSSS a apporté un complément d'information et demandé à la Commission de considérer à nouveau le projet d'entente.

Le 30 septembre 1996, la Commission modifiait son premier avis et acceptait que la durée de cette entente soit de trois ans.

Les deux organismes procèdent actuellement à la programmation qui permettra ces échanges de renseignements.

Projet d'entente entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et le ministère du Revenu Dossier 96 04 45

Ce projet d'entente visait l'échange de renseignements entre la SAAQ et le ministère du Revenu concernant tous les véhicules immatriculés au Québec.

Le 1^{er} mai 1996, la Commission avisait les deux organismes qu'elle émettrait un avis favorable à l'entente si les modifications suivantes étaient apportées :

- . l'échange ne portera que sur les véhicules de prestige;
- . l'échange ne portera que sur les particuliers ayant fait deux transactions et plus par année, au cours des quatre dernières années.

Le ministère du Revenu a intégré cet échange de renseignements dans le plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux qu'il a présenté à la Commission dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu.

Projet d'entente entre le ministère de la Sécurité du revenu et le ministère du Revenu Dossier 96 04 08

Ce projet visait à identifier des situations non déclarées par un prestataire d'aide de dernier recours.

En mai 1996, la Commission a émis un avis favorable sur cette entente. Cependant, l'échange de renseignements entre les deux organismes ne devait pas porter sur les années antérieures à la date de l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu, soit décembre 1995.

En juin 1996, le législateur modifiait la *Loi sur le ministère* du *Revenu*. Cette modification permettait aux deux organismes d'échanger des renseignements. La restriction émise par la Commission devenait caduque.

<u>Projet d'entente entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Régie des rentes du Québec Dossier 96 06 28</u>

Ce projet modifie deux ententes conclues en 1992 qui avaient pour but, d'une part d'identifier la clientèle commune aux deux organismes et, d'autre part d'intégrer les rentes d'invalidité versées par la SAAQ. Une modification législative a rendu nécessaire la conclusion d'une nouvelle entente.

Le 28 mai 1996, la Commission a émis un avis favorable sur cette entente.

Cette entente a été déposée à l'Assemblée nationale en octobre 1996 et publiée dans la Gazette officielle du 11 janvier 1997.

Projet d'entente entre le Directeur général des élections (DGÉ) et la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) Dossier 96 05 07

Ce projet prévoyait la communication de renseignements personnels entre la RAMQ et le DGÉ afin de permettre la constitution du fichier des électeurs et la mise à jour de la liste électorale permanente qui en résultera.

Le 2 mai 1996, la Commission a émis un avis favorable sur cette entente. Elle invitait toutefois les deux organismes à développer des mécanismes pour informer leur clientèle respective de ces échanges. Elle demandait aussi à la RAMQ de qualifier le changement d'adresses qu'elle transmettait au DGÉ afin d'y indiquer l'origine de cette modification (à savoir, si le changement avait été fait par l'individu lui-même ou par un système informatique).

Les deux organismes ont répondu à la demande de la Commission. La RAMQ a inscrit dans son formulaire d'inscription qu'elle échange des renseignements d'identification avec le DGÉ. Cette dernière avise les personnes avec qui elle communique qu'elle a reçu les renseignements de la RAMQ.

Projet d'entente entre la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) et le ministère du Développement des ressources humaines du Canada Dossier 96 09 73

Une première entente a été signée en juin 1992 afin de permettre à la RAMQ d'identifier les personnes qui recevaient le revenu minimum garanti. Ces personnes étaient exemptées de la contribution de 2 \$ exigée des personnes de 65 ans et plus pour l'obtention des médicaments.

En juin 1996, le législateur a adopté la Loi sur l'assurancemédicaments. Cette loi prévoit une participation financière qui tienne compte de la situation économique des personnes admissibles. La RAMQ doit donc savoir si ces personnes reçoivent la totalité ou une fraction du revenu minimum garanti.

Le 11 juillet 1996, la Commission a reconnu la nécessité pour la RAMQ d'obtenir ces informations. Elle a toutefois demandé qu'aucun renseignement, outre le nom des personnes décédées et la date de leur décès, ne soit transmis au gouvernement fédéral.

Projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la compagnie Équifax Canada inc. Dossier 96 03 03

Ce projet visait à permettre à la SHQ de localiser des bénéficiaires des divers programmes qu'elle administre qui n'ont pas rempli leur obligation à l'effet de remettre les sommes dont ils ont bénéficiées dans le cadre de ces programmes.

Le 11 octobre 1996, la Commission a émis un avis favorable à cette entente. Toutefois, cet avis n'était valable que pour la période nécessaire à l'obtention des renseignements portant sur les dossiers dont la prescription sera acquise le 31 décembre 1996.

Projet d'entente entre le ministère de la Sécurité du revenu (MSR) et le ministère de la Sécurité publique Dossier 96 17 88 (96 07 27)

Cette entente veut permettre d'identifier les individus prestataires de la sécurité du revenu qui n'auraient pas déclaré être incarcérés dans un centre de détention.

Le 31 mars 1995, la Commission émettait un avis favorable pour une période d'une année. Au terme de cette période, le MSR devait présenter une analyse justifiant la reconduction de cette entente.

En octobre 1996, le MSR présentait un rapport qui démontrait que des économies récurrentes de l'ordre de 5 millions avaient été générées par cette opération. Le MSR souhaitait que le numéro d'assurance-maladie (NAM) et le numéro d'assurance sociale (NAS) soient intégrés aux renseignements échangés.

Le 1^{er} novembre 1996, la Commission avisait le MSR qu'elle émettrait un avis favorable si l'entente excluait le NAS et le NAM des renseignements échangés entre les deux ministères.

Le 7 janvier 1997, la Commission a émis un avis favorable à l'entente modifiée.

Projet d'entente entre le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) et le ministère de la Sécurité du revenu (MSR)

Dossier 96 12 54

Cette entente vise à identifier les clientèles du MSR et du MRCI qui auraient été parrainées et recevraient de l'aide de dernier recours. Cette comparaison n'aurait lieu qu'une seule fois.

Le 23 décembre 1996, la Commission a émis un avis favorable sur cette entente. Au terme de cette opération, elle a demandé aux deux organismes de lui faire un rapport sur les résultats obtenus.

Projet d'entente entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère de la Sécurité du revenu(MSR) Dossier 96 08 98 (94 09 75)

Ce projet vise à permettre au MSR d'identifier des prestataires d'aide de dernier recours qui n'auraient pas déclaré des véhicules dont ils sont propriétaires.

Le 3 février 1997, la Commission a émis un avis défavorable sur cette entente.

Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux présenté par le ministère du Revenu du Québec (MRQ) Dossier 96 10 01

Le plan d'utilisation a été déposé à la Commission en juillet 1996. Après analyse, la Commission a émis l'avis qu'elle respectait la décision du législateur dans ce dossier.

Depuis, quatre rencontres ont eu lieu avec les intervenants du MRQ. Le 19 février 1997, le MRQ avait reçu 48 fichiers des organismes des secteurs public et parapublic.

Au début d'avril, une visite de la Centrale de données est prévue. Le système est en opération depuis la mi-janvier 1997.

Le MRQ prépare actuellement un premier rapport qui devrait être soumis à la Commission incessamment.

Le MRQ vient de déposer une mise à jour du plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux. La Commission réagira dans les plus brefs délais.

3. AUTRES AVIS

Avis relatif au projet pilote de carte santé mené dans la région de Rimouski.

AVIS À L'ORDRE DES OPTOMÉTRISTES SUR L'ORDONNANCE ÉMISE PAR L'OPTOMÉTRISTE

Nature de la demande :

On demande à la Commission s'il est approprié et légal d'inclure une information confidentielle, l'acuité visuelle, sur les ordonnances ophtalmiques émises par les optométristes ou des ophtalmologistes, sans avoir préalablement obtenu le consentement du patient.

Avis de la Commission :

Selon la Commission, le contenu de l'ordonnance doit être examiné sous l'angle de la cueillette et non du consentement. La Commission a rappelé au demandeur que la collecte d'un renseignement personnel n'est permise que si elle est nécessaire à l'objet du dossier. La Commission a fait savoir également au demandeur qu'elle n'avait pas l'intention d'aller au-delà d'un rappel de ce principe, et qu'elle n'a pas l'expertise pour se prononcer sur la nécessité ou non d'inclure l'acuité visuelle dans une ordonnance.

AVIS À LA RRSSS DE MONTRÉAL-CENTRE SUR LE SYSTÈME D'INFOR-MATION CLIENTÈLE DES CLSC

Nature de la demande :

Un projet de système d'information relié à la clientèle des CLSC est soumis à la Commission pour examen. Il s'agit d'un transfert de renseignements entre des CLSC de la région de Montréal, à la Régie régionale de Montréal-Centre. Le système d'information de la régie régionale comprend un renseignement nominatif, soit un numéro séquentiel associé à un usager, utilisé pour mettre à jour le fichier durant l'année financière de la régie régionale.

Avis de la Commission :

La Commission émet un avis défavorable, relativement à ce système. Pour la Commission, il est évident que ce numéro séquentiel, accordé à chaque usager, est un renseignement nominatif puisqu'il lui appartient en propre comme le numéro d'assurance-maladie ou le numéro d'assurance sociale. La Loi sur les services de santé et les services sociaux, à l'article 19 et 381, est très restrictive quant aux communications d'informations nominatives d'un dossier d'usager par un CLSC et quant à la détention de renseignements nominatifs par les régies régionales. En fait, cette loi permet aux régies régionales de recueillir des renseignements des établissements en autant qu'elles ne peuvent identifier les usagers. Les autres informations de ce système d'information ne sont pas nominatives cependant et peuvent être recueillies par la régie régionale.

Suites au dossier :

La régie régionale a respecté l'avis de la Commission et recherche présentement des solutions alternatives, en discutant avec des membres d'autres régies régionales.

AVIS SUR LA PROBLÉMATIQUE RELATIVE À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LE RÉSEAU FRANCOMÉDIA

Nature de la demande :

Les demandeurs allèguent que FrancoMédia n'a pas assuré la protection de leur vie privée et notamment des renseignements personnels les concernant, en laissant circuler sur leur réseau des messages erronés ou inexacts transmis en forum public par un utilisateur de FrancoMédia. Subséquemment, FrancoMédia a suspendu les utilisateurs qui lançaient des

messages personnels sur le réseau, conformément au code d'éthique de l'entreprise. Par ailleurs, FrancoMédia aurait divulgué aux membres utilisateurs, par le biais d'un fichier des exclus, des renseignements à l'effet que les plaignants étaient exclus du réseau.

Avis de la Commission :

La Commission constate que les réseaux télématiques comme FrancoMédia ou Internet ne sont régis par aucune législation spéciale, ce qui ne les soustrait cependant pas aux obligations prévues dans les lois générales. Ces réseaux ont pour caractéristique d'être ouverts à tous afin de faciliter les échanges. Ils ne se veulent pas trop contraignants au niveau des informations qui circulent. Par ailleurs, un code d'éthique donne des balises aux discussions entre les interlocuteurs. La Commission a constaté que, par définition, les messages diffusés en forum publics ne sont pas confidentiels. À cet égard, l'utilisation d'un tel réseau comporte certains risques, qui doivent être assumés par les utilisateurs qui se joignent au réseau. Quant au fichier des exclus du réseau, ces informations ne devraient pas être divulguées aux utilisateurs, sans l'autorisation des personnes concernées.

Suites au dossier :

FrancoMédia a accepté et mis en oeuvre toutes les recommandations de la Commission.

AVIS DONNÉ AU CRTC SUR LA PROTECTION À ACCORDER AU CONTENU DES ANNUAIRES DE DIVERS SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Nature de la demande :

Dans un avis public, le CRTC demande l'avis de la Commission sur le niveau de protection à accorder au contenu des annuaires de divers services de télécommunications, ainsi que sur les mécanismes de retrait d'un nom de ces annuaires.

Avis de la Commission :

Selon la Commission, il y a lieu de distinguer la gestion de ces annuaires, selon que l'abonné est une personne physique, d'une part, ou, d'autre part, une entreprise d'affaires ou gouvernementale. Les commentaires ne concernaient que les personnes physiques, dont les coordonnées, relatives à leur résidence, peuvent apparaître dans des annuaires téléphoniques. En premier lieu, la Commission recommande que le retrait d'un abonné dans les annuaires locaux et régionaux publiés par des compagnies de téléphone, soit offert gratuitement. Pour toute autre publication, la Commission recommande que l'autorisation de l'abonné soit requise, et que son refus de s'inscrire n'entraîne pas de frais.

AVIS CONCERNANT UN SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA CLIENTÈLE EN DÉFICIENCE PHYSIQUE (SICDP)

Nature de la demande :

Le demandeur souhaite obtenir l'avis de la Commission sur le caractère nominatif ou non des informations concernant les usagers d'un système sur la clientèle en déficience physique.

Avis de la Commission :

Après étude du dossier, la Commission a conclu que les données du système ne sont pas nominatives et qu'elles peuvent faire partie du système provincial d'information sur la clientèle en déficience physique. Ces données dénominalisées peuvent aussi être transmises à l'extérieur de la régie régionale, notamment

au State University of New-York at Buffalo. Cependant aucune donnée supplémentaire comme la date d'admission, de transfert ou de réadmission (comprenant le jour, le mois, l'année) ne peuvent être communiquées à cette université, car la combinaison de ces dates avec les autres informations du système pourrait conduire à l'identification d'un ou plusieurs patients de ces centres hospitaliers.

- a) nombre de rencontres, de soupers ou de réunions et les frais afférents;
- b) listes des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
- c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
- d) liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.
- a) Nombre de rencontres, de soupers ou de réunions: 39

Frais afférents:

2 286,99 \$

b) D A T E	PERSONNES RENCONTRÉES	BUT DE LA RENCONTRE
12 avril 1996	Me Michel Laporte	Gestion interne
15 avril 1996	M. Gilles Trudel	Colloque du 30 mai 1996
20 avril 1996	Mme Micheline Fortin	Journalisme et Loi d'accès
25 avril 1996	M. Rodrigue Dubé	La Régie et la CAI
21 mai 1996	Me Stéphane Létourneau	Loi 68
1° juin 1996	M. P. N'Dawe	Journalisme et Loi d'accès
20 juin 1996	M. André Auclair	Loi 68
10 juillet 1996	M. Yves Poullet Mme Yves Poullet Mme Paul-André Comeau	Coopération universitaire de Namur - C.A.I.
3 juillet 1996	M. Y. Dumont Mme Y. Dumont	Loi 68
9 août 1996	M. Robert Smith	Loi 68
12 août 1996	M. Claude Cardinal	Droit administratif
25 août 1996	M. Jacques Payette	Document audio-visuel
2 septembre 1996	Mme F. Carton	Loi 68
4 septembre 1996	Mme M. Fortin	Carte d'identité
13 septembre 1996	M. Bruce Slane	Les échanges de renseigne- ments personnels
26 septembre 1996	M. Robert Smith	Conférence internationale de 1997
6 octobre 1996	M. Christopher Malone	Les activités du G-7

Consultation carte d'identité

Consultation carte d'identité

Commission parlementaire sur

Commission parlementaire sur

carte d'identité

carte d'identité

49. Pour le bureau du Président de la Commission:

18 février 1997

19 février 1997

26 février 1997

27 février 1997

- a) nombre de rencontres, de soupers ou de réunions et les frais afférents;
- b) listes des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
- c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
- d) liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.

b) suite		•
<u>DATE</u>	PERSONNES RENCONTRÉES	BUT DE LA RENCONTRE
13 octobre 1996	M. Pierre André	Conférence internationale de 1997
31 octobre 1996	Me Roberto Iuticone Me Ronald Schacter	Projets de la Commission
7 novembre 1996	M. Michel Robitaille	Coopération avec les USA
18 novembre 1996	M. Jean-Louis Beaudoin	Droit administratif et CAI
22 novembre 1996	M. Jean-Paul Zigby	Conférence internationale de 1997
2 décembre 1996	M. Gabriel Amar	Site Internet
3 décembre 1996	M. Yves Robertson	Dossier consultation énergie
20 décembre 1996	M. André Payette	Conférence Association- jeunesse (mai 1997
23 décembre 1996	M. Alain Servantie	Coopération CAI-Union euro- péenne
17 janvier 1997	M. F. Lescouarnec	Informatique et droits du citoyen
26 janvier 1997	M. Dan Maloney	Carte-santé et G-7
12 février 1997	M. Gilles Lesage	Consultation carte d'identité
10.66 1007	M. Jane Dédard	

M. Jean Bédard

M. Pierre Gravel

M. Michel Venne

M. Normand Delisle

- a) nombre de rencontres, de soupers ou de réunions et les frais afférents;
- b) listes des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
- c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
- d) liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.

b) suite		
DATE	PERSONNES RENCONTRÉES	BUT DE LA RENCONTRE
27 février 1997	M. Raymond Giroux	Commission parlementaire sur carte d'identité
28 février 1997	M. Luc Simard	Commission parlementaire sur carte d'identité
2 mars 1997	Mme Micheline Fortin	La carte d'identité
10 mars 1997	M. Pierre-Marc Johnson	Éthique et recherche
13 mars 1997	M. Denis Morency Mme Marie-Madeleine Deveault Mme Lise Gravel	Recherche sur la carte santé
14 mars 1997	M. Jean-Paul Fortin	Carte santé

- a) nombre de rencontres, de soupers ou de réunions et les frais afférents;
- b) listes des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;

1 862,42 \$

- c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
- d) liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.

c) Frais de déplacement 15 301,69 \$

Frais de voyage 9 336,61 \$
(Hébergement)

Frais de repas 9 941,57 \$

Frais de représentation

- a) nombre de rencontres, de soupers ou de réunions et les frais afférents;
- b) listes des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
- c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
- d) liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.

d) Colloques et congrès

ACTIVITÉ	PARTICIPANTS	<u>COÛTS</u> <u>AFFÉRENTS</u>
Colloque de la corporation des approvisionneurs du Québec: "Les renseignements personnels et l'An 2000"	M. Paul-André Comeau	120,00 \$
Colloque Big Brother Inc. (Assoc. de sécurité informatique du Montréal métropolitain) "Identité et identifiants"	M. Paul-André Comeau	150,50 \$
Comité Inter-Entreprises, Montréal: "La confidentialité des dossiers des accidentés du travail au sein de l'entreprise" "L'entreprise et les renseignements personnels"	M. Paul-André Comeau	135,00 \$
Conférence "VISIONS OF PRIVACY FOR THE 21ST CENTURY: A SEAR CH FOR SOLUTIONS"	M. Paul-André Comeau	1 006,99 \$
64° congrès de l'ACFAS "Les enjeux sociaux et éthiques du projet génome humain: de la conscience à la responsabilité" "Big Brother et le meilleur des mondes"	M. Paul-André Comeau	132,26 \$
Cour du Québec (Juges) Montréal "Le modèle québécois"	M. Paul-André Comeau	139,50 \$

- a) nombre de rencontres, de soupers ou de réunions et les frais afférents;
- b) listes des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
- c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
- d) liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.

d) Colloques et congrès (suite)

<u>A C T I V I T É</u>	<u>PARTICIPANTS</u>	<u>COÛTS</u> <u>AFFÉRENTS</u>
Colloque "PRIVACY LAWS & BUSINESS"	M. Paul-André Comeau	874,65 \$
Conférence annuelle des commis saires à la protection des donnée nominatives		1 263,95 \$
Conférence des parlementaire européens (+ rencontre de coopé ration avec le Centre hospitalie universitaire de Strasbourg)	-	1 490,04 \$
23° Congrès annuel de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) "Service d'information bouleversements, enjeux et stratégies"	t n :	148,00 \$